RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

CORREZE INCINERATION 2014

1. NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS 6
1.1. UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION 6
1.2. AIRE DE MATURATION MACHEFERS 14
2. ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS 17
3. DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE 18
3.1. LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES 18
3.2. TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE 18
3.3. INSPECTIONS DRIRE 19
4. REPORTING TECHNIQUE 19
5. FLUX ENTRANTS 20
5.1. DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES 20
5.2. PCI DES DECHETS ENTRANTS 20
5.3. CONSOMMATION D'EAU DE VILLE 20
5.4. CONSOMMATION DE FIOUL 20
5.5. CONSOMMATION D'ELECTRICITE 21
5.6. CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT 21
6. FLUX SORTANTS 22
6.1. MACHEFERS 22
6.2. FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE 22
6.3. REFUS MACHEFERS 22
6.4. REFIOM 23
6.5. BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES 23
6.6. EVACUATIONS DECHETS INCINERABLES 23
6.7. REFUS PLATEFORME ENCOMBRANTS 23
7. VALORISATION ENERGETIQUE 23
8. PERFORMANCE ENERGETIQUE 24
9. SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE 25
9.1. REJETS GAZEUX 25
9.1.1. Rejets atmosphériques incinération 25
9.2. REJETS LIQUIDES 27
9.2.1. Lagune d'eaux industrielles 27
9.2.2. Lagune d'eau incendie 27
9.3. SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT 27
9.4. SUIVI DES MACHEFERS 28
9.5. SUIVI DES REFIOM 28
9.6. SUIVI DES BOUES 28
9.7. SUIVI DES NUISANCES SONORES 28
9.8. SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE 28
10. CONTROLES TECHNIQUES 29
10.1. EQUIPEMENTS MECANIQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGINS DE MANUTENTION) 29
10.2. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRIME 29
10.3. DISCONNECTEURS 29
10.4. DETECTEURS RADIOACTIVITE 29
10.5. PONT BASCULE 29
10.6. PROTECTION INCENDIE 29
10.7. DETECTIONS GAZ 29
10.8. CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASECHEURS 30
10.9. INSTALLATIONS ELECTRIQUES 30
10.10. ANALYSE DE RISQUE FOUDRE / ETUDE TECHNIQUE FOUDRE 30
11. TRAVAUX 31
11.1. ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN 31

11.2. ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES 31
11.3. TRAVAUX NEUFS 31
11.4. SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE 31

12. FAITS MARQUANTS 32

12.1. LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS 32
12.1.1. Incidents techniques 32
12.1.2. Incidents sociaux 32
12.1.3. Incidents environnementaux 32
12.2. PERSONNEL 32
12.2.1. Organigramme 32
12.2.2. Formation 32
12.2.3. Tests de situation d'urgence 33
12.3. COMMUNICATION 33
12.3.1. Manifestations 33
12.3.2. Demandes externes 33
12.3.3. Visites 33
12.4. CERTIFICATION ISO 14001 34
12.5. AUTRES EVENEMENTS 34

13. BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT) 35

13.1. RECETTES 35
13.2. DEPENSES 35

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'identité du site
Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations
Annexe 3 : Reporting technique annuel
Annexe 4 : Reporting techniques mensuels (ratio)
Annexe 5 : Livraisons OM/DIB
Annexe 6 : Détail Livraisons DIB
Annexe 7 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES
Annexe 8 : Feuille de calcul du PCI
Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille
Annexe 10 : Mâchefers valorisés
Annexe 11 : Férrailles valorisés
Annexe 12 : Refus mâchefers évacués
Annexe 13 : Production de REFIOM
Annexe 14 : Production de boues et résidus de réfractaire
Annexe 15 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels
Annexe 16 : Production électrique et vente à EDF
Annexe 17 : Evaluation de la performance énergétique
Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux
Annexe 19 : Plan des contôles réglementaires
Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)
Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA
Annexe 24 : Rapport 1er semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
Annexe 25 : Rapport 2nd semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2
Annexe 27 : Tableau de synthése des indisponibilités analyseurs cheminée
Annexe 28 : Fiche de calcul EPR
Annexe 29 : Rapport d'analyses de la qualité de l'eau du bassin pompier aprés transfert des eaux industrielles neutralisées
Annexe 30 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle
Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier
Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques
Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers
Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM
Annexe 35 : Rapports d'analyses des boues
Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques
Annexe 37 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé
Annexe 38 : Rapport de contrôle des disconnecteurs
Annexe 39 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité
Annexe 40 : Rapport de contrôle du pont bascule
Annexe 41 : Rapport de contrôle incendie
Annexe 42 : Rapport de contrôle des détections de gaz
Annexe 43 : Rapport de contrôle de l'étancheité des circuits frigorigènes
Annexe 44 : Rapport de contrôle des installations électriques
Annexe 45: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques
Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés
Annexe 47 : Liste des travaux neufs
Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive
Annexe 49 : Organigramme du site
Annexe 50 : Etat des formations réalisées
Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence
Annexe 52 : Certificats ISO 14001
Annexe 53 : Evenements divers
Annexe 54 : Factures P3
Annexe 55 : Compte de résultat
Annexe 56 : Attestations d'assurance

Introduction

La construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.
La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01décembre 1995 au 01 décembre 1996.
La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux et environ 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 T/ h ; PCI (2000 kcal/ kg) destinée au traitement :

- des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- des Encombrants de déchetteries

et permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée.

CORREZE INCINERATION emploie aujourd'hui 14 personnes dont un apprenti.

Annexe 1 : Fiche d'identité du site

1. Notice de présentation des installations

1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation

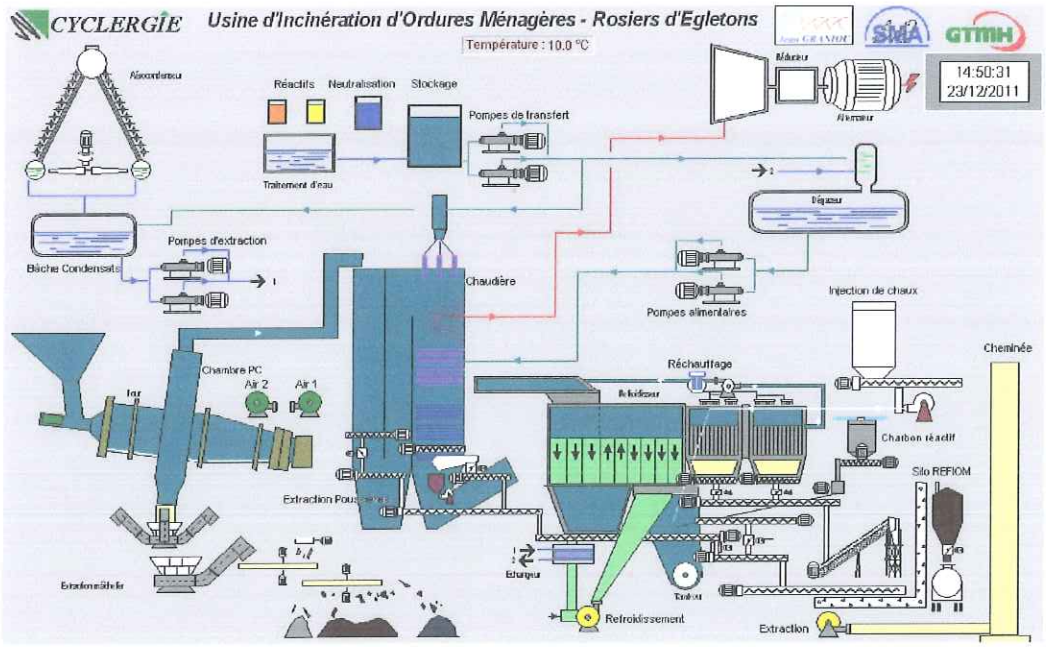

Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.
Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou de gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.

Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.

hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur.
Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1200 m3.

Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants.
Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme.
Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.

La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en bêton équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.
Sa superficie est de 1000 m2 bruts et permet un stockage maximum de 1000 m3 de déchets.
Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1.

Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer, la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.

Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30m3, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en CET2 pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

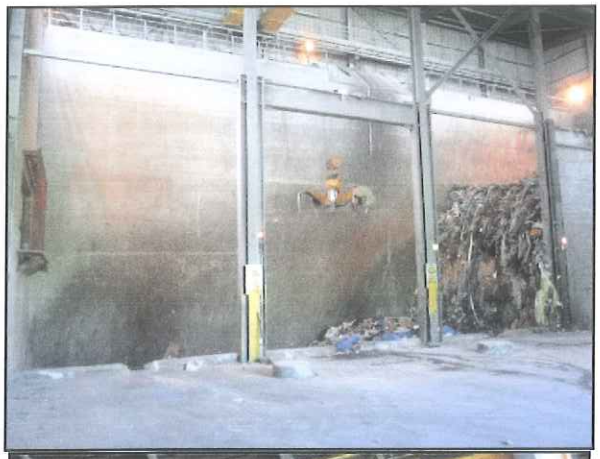

En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.

Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets.
La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.
Une injection d'eau au niveau de la cellule côté poussoir permet de diminuer le PCI des déchets.

A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.

Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.

Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.

A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).

A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.

Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.

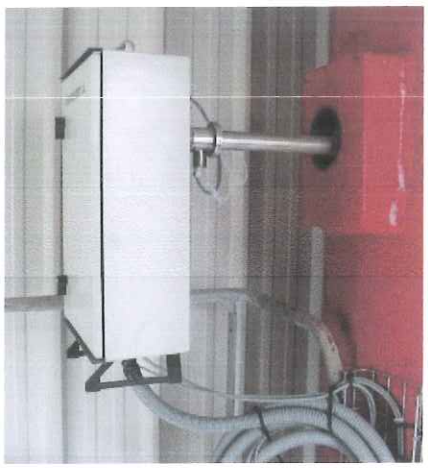

Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes

Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pompier en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.

En 2014, la disponibilité horaire de l'installation a été de **92,44 %** (voir annexe).

Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations

1.2. Aire de maturation mâchefers

A la sortie du four et après criblage et déferraillage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.

Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en centre d'enfouissement technique (CET de classe 2).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plate forme de maturation bétonnée d'une surface de 11500 m^2, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles.

Aire de maturation mâchefers

Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.

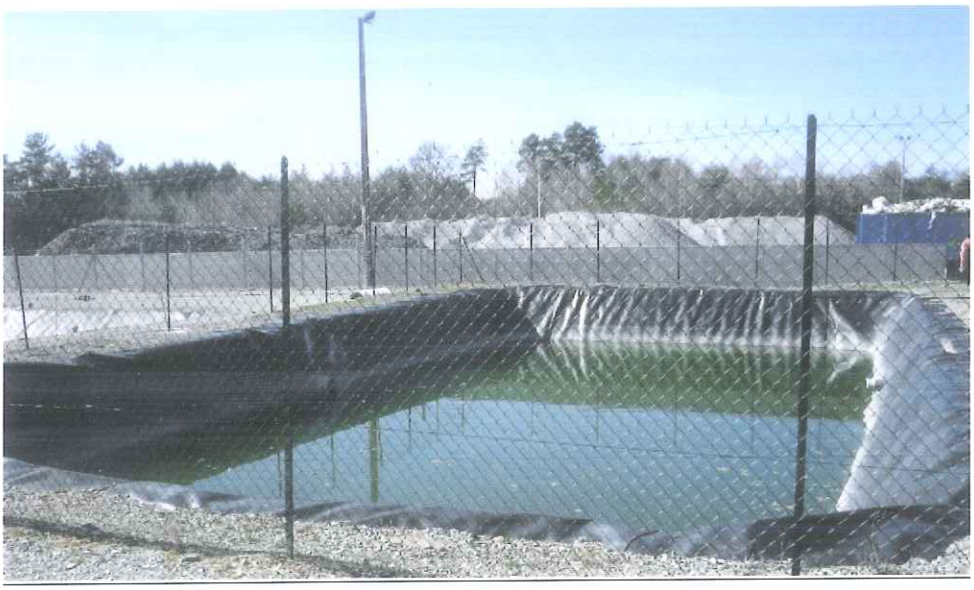

Lagune eaux industrielles 2

Lagune eaux industrielles 3

2. Etude d'impact et ses avenants

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.

3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 18/03/2014 concernant des prescriptions complémentaires induites par l'arrêté ministériel du 3 août 2010

3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

NOMENCLATURE ICPE		Site de Corrèze	
N° Rubrique	Désignation	Valeurs	Classification
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	< 1000 m3	Déclaration
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	< 1000 m3	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte	< 1000 m3	Déclaration
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans les installations d'incinération des déchets non dangereux	5,3t/h	Autorisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	40000 t/an	Autorisation

3.3. Inspections DRIRE

2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007
Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008
Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.
Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009 .
Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010 .
Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010 .
Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011 .
Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).
Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corrigé le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

2012 : Pas d'inspection DREAL.

2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.
Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire
Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.
Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2 ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE

4. Reporting technique

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans les reportings techniques suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

Annexe 3 : Reporting technique annuel
Annexe 4 : Reporting techniques mensuels (ratio)

5. Flux entrants

5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2013 et 2014.

	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL reçu	Evacué (1)	TOTAL incinéré (hors variation plateforme encombrants)
2013	32 426	560	1 973	5 048	40 007	287	39 720
2014	31 409	894	1 577	5 738	39 611	176	39 732

(1) partie des encombrants non incinérable (refus + métaux)

Il est à noter une baisse des apports OM du SYTTOM 19, compensée par les apports d'encombrants de déchetterie et d'ordures ménagères d'autres provenances (CREUSE).

Annexe 5 : Livraisons OM/DIB
Annexe 6 : Détail Livraisons DIB
Annexe 7 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES

5.2. PCI des déchets entrants

En 2014, une évaluation du PCI des déchets a été réalisée par la méthode des pertes séparées : PCI = 2065 kcal/kg

Annexe 8 : Feuille de calcul du PCI

5.3. Consommation d'eau de ville

En 2014, les consommations d'eau de ville sont en baisse par rapport à l'année 2013 :

2013 : 4 072 m3
2014 : 3 546 m3

La différence s'explique par la fin des travaux de réparation de fuites chaudière en 2013.

Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

5.4. Consommation de fioul

En 2014, les consommations de fioul sont en hausse par rapport à l'année 2013.

2013 : 64 306 litres
2014 : 78 054 litres
Ceci est dû à 3 redémarrages infructueux de l'usine suite au remplacement du contrôle commande et du logiciel DREAL pour l'année 2014.

Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

5.5. Consommation d'électricité

En 2014, les consommations d'électricité sont équivalentes à celles de l'année 2013.

2013 : 3 255 MWh
2014 : 3 034 MWh

Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

5.6. Consommation de réactifs de traitement

En 2014, les consommations de réactifs sont équivalentes à celles de l'année 2013.

Annexe 9 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

6. Flux sortants

6.1. Mâchefers

En 2014, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en baisse par rapport à 2013.

2013 : 6 336 tonnes
2014 : 5 319 tonnes

En 2014, la baisse du tonnage des mâchefers valorisés est due au stockage des mois de Novembre et Décembre sur la plateforme de maturation en attente de réalisation de chantiers

Annexe 10 : Mâchefers valorisés

6.2. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2014, les productions de ferrailles mâchefers sont équivalentes par rapport à celles de l'année 2013.

2013 : 833 tonnes
2014 : 832 tonnes

En 2014, les productions de ferrailles encombrants de déchetterie sont en légère hausse par rapport à celles de l'année 2013.

2013 : 83 tonnes
2014 : 90 tonnes

Annexe 11 : Férrailles valorisés

6.3. Refus mâchefers

En 2014, les productions de refus de mâchefers sont en hausse par rapport à l'année 2013.
Ceci est dû à l'augmentation du tonnage incinéré d'encombrants de déchetterie.

2013 : 869 tonnes
2014 : 1064 tonnes

Annexe 12 : Refus mâchefers évacués

6.4. Refiom

En 2014, les productions de REFIOM sont en légère hausse par rapport à l'année 2013.Ceci est dû à l'augmentation du tonnage incinéré d'encombrants de déchetterie.

2013 : 1 906 tonnes
2014 : 1 974 tonnes

Annexe 13 : Production de REFIOM

6.5. Boues et résidus de réfractaires

Le 26/06/2014 évacuation de 11,800 tonnes de boues issus du curage de la lagune industrielle.
Le 26/06/2014 évacuation de 12,920 tonnes de Réfractaires
Le 25/11/2014 évacuation de 10,600 tonnes de Réfractaires
Soit un total de 23,520 tonnes de déchets de réfractaire évacué en CET 1 OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire de 2014.

Annexe 14 : Production de boues et résidus de réfractaire

6.6. Evacuations déchets incinérables

4 évacuations pour un total de 48,340 tonnes d'encombrants de déchetterie en 2014 pour cause de saturation de la plateforme des encombrants de déchetteries.
Les déchets sont directement détournés lors des arrêts techniques vers l'usine de Brive appartenant au SYTTOM 19.

Annexe 15 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels

6.7. Refus plateforme encombrants

85,920 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable) ont été évacuées en CET 2 ISS ENVIRONNEMENT PERBOUSIE BRIVE en 2014.

7. Valorisation énergétique

En 2014, la production électrique est légèrement en hausse par rapport à l'année 2013.

2013 : 13 820 MWh
2014 : 13 880 MWh

Annexe 16 : Production électrique et vente à EDF

8. Performance énergétique

En 2014, une évaluation de l'efficacité énergétique a été réalisée.Ainsi la performance énergétique de l'installation pour l'année 2014 est de :

- 29.8 % sans l'autoconsommation thermique et électrique
- 38.4 % sans l'autoconsommation thermique mais avec l'autoconsommation électrique

- 46.6 % avec l'autoconsommation thermique (estimation) et électrique (production GTA)

Annexe 17 : Evaluation de la performance énergétique

9. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

Annexe 19 : Plan des contôles réglementaires

9.1. Rejets gazeux

9.1.1. Rejets atmosphériques incinération

- *Autosurveillance du site*

  En 2014, 2 dépassements d'une valeur limite à l'émission sur les paramètres gazeux le 28/11/2014 : 30 mn SO2 et le 12/12/2014 30 mn SO2.
  Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel WINSCAN.

Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

- *Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes(PCDD/F) sur cartouches préleveur*

  En 2014 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010.
  La disponibilité du préleveur a été de 98,6%.

Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

- *Résultats des analyses externes semestrielles*

  En 2014, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02.

Annexe 24 : Rapport 1er semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
Annexe 25 : Rapport 2nd semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- *Résultats du QAL2/AST*

  En Septembre 2014, les essais AST des AMS ont été réalisés du 29/09/2014 au 01/10/2014

Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2

- *Indisponibilité analyseurs cheminée*

Annexe 27 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- *Fiche de calcul d'EPR*

Annexe 28 : Fiche de calcul EPR

9.2. Rejets liquides

9.2.1. Lagune d'eaux industrielles

- *Rejet vers bassin pompier*

  En 2014, 2 transferts des eaux industrielles neutralisées vers le bassin pompier : volume 1742 m³.

Annexe 29 : Rapport d'analyses de la qualité de l'eau du bassin pompier aprés transfert des eaux industrielles neutralisées

- *Résultats des analyses externes*

  Pas de seuils réglementaires sur cette analyse.

Annexe 30 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle

9.2.2. Lagune d'eau incendie

- *Résultats des analyses externes*

  En 2014, pas de dépassement de seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02.

Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier

9.3. Suivi de l'impact sur l'environnement

Les résultats du cumul des 17 congénères en retombées atmosphériques sont en augmentations par rapport aux résultats de l'année 2013, mis à part sur le site de l'UVE. Le site des Services Techniques présente la valeur la plus élevée avec 13.3 I-TEQ max pg/m²/j. La dioxine 2,3,7,8 TCDD, dite dioxine de Seveso, est en dessous des limites de quantification pour tous les sites de prélèvement.
En air ambiant, les résultats d'analyses pour 2014 sont similaires à ceux de 2013. La concentration totale demeure peu importante.

L'analyse du miel prélevé sur les ruches placées dans l'enceinte de l'usine fait apparaître une concentration similaire à celle de 2013 avec 0,05 pg I-TEQ/g.

Dans le lait de vache, la concentration en dioxines est inférieure au niveau d'intervention avec 0.42 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse relevé.

Concernant les métaux lourds dans les retombées atmosphériques, le nickel ressort comme étant le plus présent sur le site de l'usine, viennent ensuite des traces de nickel et de manganèse sur les autres sites mesurés.
Les teneurs en manganèse sur le site des services techniques sont en diminution par rapport aux années précédentes
Dans l'air ambiant, les concentrations mesurées pour les métaux lourds présents en quantités supérieures aux limites de quantification sont relativement faibles.

Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques

9.4. Suivi des mâchefers

En 2014, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre ont été valorisables en type 1 et 2

Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers

9.5. Suivi des REFIOM

Une analyse trimestrielle des REFIOM a été réalisée conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM

9.6. Suivi des BOUES

En 2014, 1 évacuation de boues en CET1 le 26/06/2014 pour un total de 11,800 tonnes. Une analyse des boues a été effectuée le 05/05/2014.

Annexe 35 : Rapports d'analyses des boues

9.7. Suivi des nuisances sonores

En 2014, pas d'analyse de bruit.

9.8. Suivi des détections radioactivité

En 2014, 1 seul déclenchement du portique de détection radioactivité.
Le 22/08/2014 Déclenchement du portique de détection de radioactivité au passage d'un camion transportant un container d'ordures ménagères en provenance du centre de transfert de DRUGEAC.

10. Contrôles techniques

10.1. Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)

Vérifications du chariot élévateur effectuée les 04/06/2014 et 17/12/2014 : contrôlé conforme.

Vérification des autres équipements effectuée le 17/12/2014 : contrôlés conformes.

Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

10.2. Equipements sous pression et air comprimé

Vérification effectuée du 14 au 16/04/2014 : contrôlés conformes.

Annexe 37 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé

10.3. Disconnecteurs

Vérification des disconnecteurs effectuée le 02/12/2014 : contrôlés conformes.

Annexe 38 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

10.4. Détecteurs radioactivité

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 26/08/2014 : contrôlé conforme.

Annexe 39 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

10.5. Pont bascule

Vérification du pont bascule effectuée le 23/09/2014 : contrôlé conforme.

Annexe 40 : Rapport de contrôle du pont bascule

10.6. Protection incendie

Vérifications effectuées en 2014 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 41 : Rapport de contrôle incendie

10.7. Détections gaz

Vérification effectuée les 30/06/2014 et 15/12/2014: matériel contrôlé conforme.

Annexe 42 : Rapport de contrôle des détections de gaz

10.8. Contrôle des Climatiseurs et Asécheurs

Contrôle d'étanchéité sur les circuits comportant des fluides frigorigènes réalisé le 04/07/2014 : contrôlé conforme.

Annexe 43 : Rapport de contrôle de l'étancheité des circuits frigorigènes

10.9. Installations électriques

Vérification de l'ensemble de l'installation effectuée les 21/11/2014
Contrôles thermographique des armoires électriques les 27/03/2014, 29/09/2014 et 05/12/2014.

Annexe 44 : Rapport de contrôle des installations électriques
Annexe 45: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

10.10. Analyse de risque foudre / étude technique foudre

Pas de contrôle réalisé en 2014.
L'analyse du risque foudre a été réalisée le 03/12/2009 en application de l'arrêté du 15/01/2008.
L'étude technique foudre a été réalisée le 11/04/2012.
Une étude des travaux a été réalisée par ACTEMIUM/FRANKLIN.
Les travaux sont en attente d'une décision du SYTTOM 19.

11. Travaux

11.1. Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés

11.2. Arrêts techniques non programmés

En 2014, 1 arrêt non programmé :

.

Du 08/07/2014 au 10/07/2014 Décrochage du réfractaire autour du manteau de la cellule dans la post combustion.

11.3. Travaux neufs

Les travaux neufs sont listés en annexe.

Annexe 47 : Liste des travaux neufs

11.4. Synthèse de la maintenance préventive

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive

12. Faits marquants

12.1. Liste des accidents et incidents survenus

12.1.1. Incidents techniques

En 2014, 1 incident technique a généré un arrêt d'usine du 08/07/2014 au 10/07/2014 : décrochage du réfractaire autour du manteau de la cellule dans la postcombustion.

12.1.2. Incidents sociaux

En 2014, Un accident du travail sans arrêt et pas de conflits sociaux.

12.1.3. Incidents environnementaux

En 2014, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

12.2. Personnel

Embauche en contrat à durée indéterminée de M.PAGAT
Embauche de M.TROUBADIS en contrat d'apprentissage BTS MI

12.2.1. Organigramme

En 2014 pas de changement dans l'organigramme du site

Annexe 49 : Organigramme du site

12.2.2. Formation

Formation : métier et sécurité.

Les 09/01/2014, 27/01/2014 et 28/01/2014 Formation AGIR FACE AUX RISQUES M.DUMONTEIL, M.GONZALEZ : FARAL

10/02/2014 au 13/02/2014 Formation HABILITATION ELECTRIQUE M.GILLET : APAVE

Le 14/05/2014 Formation PONT ROULANT M.BOURNAS, M.PAGAT, M.PLANAS : APAVE

Le 10/09/2014 Formation WEX NIVEAU 1 M.DUMONTEIL : ISEO

Du 18/10/2014 au 23/10/2014 Formation utilisation du logiciel de surveillance des rejets atmosphériques WEX Ensemble des responsables de quart : M.DUMONTEIL

Les 07/11/2014 et 01/12/2014 Formation HABILITATION ELECTRIQUE M.AUSSOLEIL : APAVE

Les 12/11/2014 et 14/11/2014 Formation CACES R372 CAT 4 M.JUDET : LIMOUSIN FORMATION

Les 17/11/2014 et 19/11/2014 Formation CACES R389 CAT : 3 M.ROBERT : LIMOUSIN FORMATION

24/11/2014 au 25/11/2014 Formation HABILITATION ELECTRIQUE M.TROUBADIS : APAVE

25/11/2014 Formation INCENDIE / MANIPULATION D'EXTINCTEURS Ensemble du personnel : DESAUTEL

10/12/2014 au 12/12/2014 Formation HABILITATION ELECTRIQUE M.BOURNAS, M.JUDET, M.LASFARGUES, M.PINLET, M.PLANAS, M.ROBERT, M.VERLHAC : APAVE

10/12/2014 au 12/12/2014 Formation HABILITATION ELECTRIQUE M.DUMONTEIL, M.GONZALEZ : APAVE

Annexe 50 : Etat des formations réalisées

12.2.3. Tests de situation d'urgence

1 test a été réalisé le 03/06/2014 : Départ de feu groupe électrogène.
1 test a été réalisé le 18/12/2014 : Chute d'une personne en fosse .

Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

12.3. Communication

12.3.1. Manifestations

En 2014, il n'y a eu de CLIS.

12.3.2. Demandes externes

En 2014, pas de demande externe

12.3.3. Visites

Le 11/02/2014 Visite de l'usine par un groupe de 20 personnes membres du ROTARY CLUB en présence de M. Daniel ESCURAT président du SYTTOM 19 et M. Pierre PITTMAN directeur du SYTTOM 19.

Le 09/12/2014 Visite de l'usine par un groupe de 11 personnes du conseil des sages de la commune d'EGLETONS accompagné par M. Pierre-Arnaud DROUVIN Chargé de communication de la mairie d'EGLETONS.

Le 15/12/2014 Visite de l'usine par 35 personnes d'une classe de terminale BAC Pro aide à la personne et au territoire du Lycée Agricole de Naves en présence de M.P.PITTMAN du SYTTOM 19.

12.4. Certification ISO 14001

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001. Un audit de suivi a été réalisé du 27/06/2014.

Le 17/03/2014 Audit interne ISO 14001 réalisé par Mme MAINGRAUD SITA Responsable EQ SITA SUD OUEST en présence de M.BERGER Ingénieur EQS NSO.

Annexe 52 : Certificats ISO 14001

12.5. Autres évènements

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, …) est en annexe.

Annexe 53 : Evenements divers

13. Bilan financier (partie client)

13.1. Recettes

13.2. Dépenses

Annexe 54 : Factures P3

Annexe 55 : Compte de résultat

Annexe 56 : Attestations d'assurance